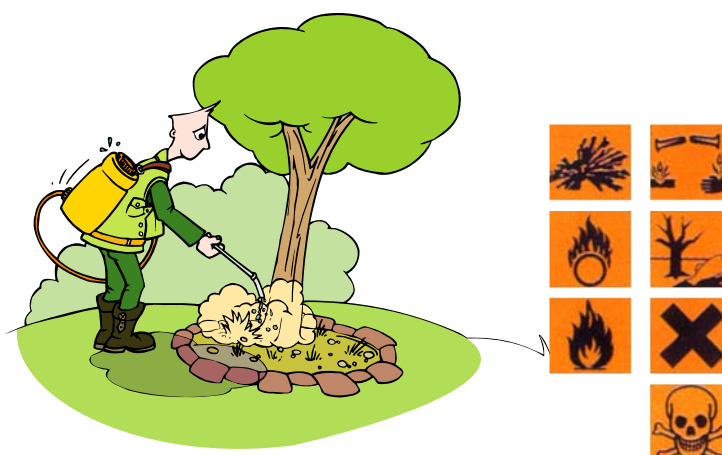


Projet de charte « **Zéro pesticide** »

Services **Espaces verts et voiries**
des communes du bassin versant
du lac du Bourget



Janvier 2010

Projet labellisé par l'Agence de l'eau

CISALB

42 rue du Pré Demaison
73000 Chambéry
Tél : 04 79 70 64 64
Fax : 04 79 70 06 12
www.cisalb.com

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET :

Intitulé du projet : Charte **Zéro pesticide** sur les communes du bassin versant du lac du Bourget.

PARTIE 1 : DESCRIPTIF DU PROJET

- Thématique principale du projet

Mettre en place une politique incitative de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des collectivités.

- Motivations et objectifs du projet

Motivations

- le suivi du réseau hydrographique met en évidence la présence systématique de désherbants dans l'eau des rivières après chaque épisode pluvieux,
- le lac du Bourget, plus grand lac naturel de France et plus grande réserve d'eau douce de la Région Rhône-Alpes, doit être exempt de toute trace de toxiques,
- les gestionnaires d'espaces verts et de voiries sont, pour la plupart, imprégnés par la culture du « tout chimique », avec un personnel parfois pas formé et peu informé,
- la dynamique initiée depuis 2003 par le CISALB a fait émerger une volonté de changement de pratiques dans de nombreuses communes mais le passage à l'acte semble difficile. De nombreuses communes ont contacté le CISALB pour avoir un soutien technique et trouver des financements pour de l'investissement (achat de matériel) ou pour du fonctionnement (prestataire en technique alternative en espaces verts).

Objectifs

- L'opération vise à réduire au maximum voire supprimer l'usage des pesticides par les services techniques des collectivités (espaces verts, voiries, cimetières).
- Le projet repose sur l'élaboration, la promotion et l'animation d'une charte **Zéro pesticide** qui engage chaque commune signataire sur des objectifs précis et mesurables. Le budget a été évalué sur une hypothèse d'engagement de 35 communes.
- Les objectifs sont :
 - En premier lieu, la suppression totale des pesticides dans le plus grand nombre de communes (niveau 3 de la charte),
 - Le cas échéant, la suppression des pesticides sur les surfaces dites à « risque élevé » préalablement définies et la gestion raisonnée des pesticides sur les surfaces dites à « risque faible » (niveau 2),
 - Le cas échéant, la mise en œuvre de « bonnes pratiques » dans l'utilisation des pesticides sur les communes les moins ambitieuses (niveau 1).

- Actions envisagées

- Réalisation de la **charte** et présentation dans les 65 communes du bassin versant ;
- Organisation d'une **conférence** de presse avec signature commune de la charte par le plus grand nombre de communes volontaires ;
- Réalisation de **10 diagnostics** de niveau 1 ;
- Réalisation de **25 plans de désherbage** de commune : 10 de niveau 2 et 15 de niveau 3 (le plus ambitieux) ;
- Organisation de **24 jours de formation** pour les agents et cadres ;
- Organisation d'un **événementiel de démonstration** de matériels et d'échanges avec des spécialistes sur les mesures prophylactiques, les techniques préventives et alternatives à la lutte chimique ;
- Mise en œuvre d'un **guichet unique** pour l'acquisition de matériel (investissement) et la sous-traitance à un prestataire extérieur en techniques alternatives (fonctionnement). Le CISALB pilotera ce guichet unique : il effectuera les consultations (mutualisation des prix) et montera les dossiers de demande de subvention pour les communes ;
- Communication grand public ;
- Suivi des **indicateurs** tout au long de l'opération.

La charte **Zéro pesticides** comprendra trois niveaux d'engagements pour la commune et le CISALB :

	Engagements de la commune	Engagements CISALB
Niveau 1	<p>Respecter les bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne faire appliquer des pesticides que par des agents qualifiés et régulièrement formés ou des prestataires agréés, 2. Stocker les produits dans un local aux normes, 3. Mettre à disposition des agents des équipements de protection individuelle adaptés et les inciter à les porter, 4. N'utiliser que des produits homologués, 5. Etalonner le matériel de pulvérisation et suivre les bonnes pratiques de traitement, 6. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de contaminer les citoyens, les animaux et l'environnement, 7. Interdire les traitements en cas de pluie, vent et canicule, 8. Interdire les traitements sur les zones à risques (aire des jeux et de pique-nique, écoles, cours d'eau, fossés...), 9. Interdire l'élimination des effluents phytosanitaires dans les égouts, éviers, caniveaux, fossés, cours d'eau... 10. Eliminer les emballages vides et produits non utilisables dans les filières adaptées. 	<ol style="list-style-type: none"> a) Assurer la maîtrise d'ouvrage d'un diagnostic au sein de la commune pour la mise en œuvre des bonnes pratiques. b) Dispenser une formation aux agents et cadres de la commune. c) Suivre les indicateurs de résultats de l'opération.
Niveau 2	<p>Limitier l'usage des pesticides par la réalisation d'un plan de désherbage communal (PDC), comprenant l'audit des pratiques d'entretien, le classement et la mesure des espaces communaux et la modification des stratégies d'entretien.</p> <p>Mettre en œuvre les bonnes pratiques du niveau 1 sur les zones à risque faible.</p> <p>Mette en œuvre des mesures prophylactiques, des techniques préventives et alternatives à la lutte chimique sur les zones à risque élevé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> a) Idem Niveau 1, b) Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage du PDC de la commune, c) Organiser la démonstration de matériel alternatif, d) Organiser l'achat de matériel de désherbage de techniques alternatives (investissement) e) Organiser la consultation des prestataires de désherbage par techniques alternatives (fonctionnement)
Niveau 3	<p>Proscrire l'usage des pesticides par la réalisation d'un plan de désherbage communal (PDC).</p> <p>Mettre en œuvre des mesures prophylactiques, des techniques préventives et alternatives à la lutte chimique sur toute la commune.</p>	<ol style="list-style-type: none"> a) Idem Niveau 2, b) Assister la commune dans sa communication auprès des citoyens pour expliquer la présence de mauvaises herbes.

- Actions en cours ou déjà réalisées en relation avec le projet

Le CISALB, structure porteuse du Contrat de bassin versant du lac du Bourget, a conduit plusieurs opérations pour réduire l'utilisation des pesticides et sensibiliser les particuliers et les services « espaces verts » aux bonnes pratiques.

Amélioration des pratiques en espaces verts et voiries

Chambéry, Aix-les-Bains et La Motte-Servolex ont chacune réalisé courant 2005 un plan de désherbage communal qui aide ces communes à réduire l'utilisation des désherbants et à renforcer l'usage des techniques alternatives.

Formation des agents

150 agents de 30 communes et de plusieurs subdivisions de la DDE ont participé à une des 10 journées de formation organisées par le CISALB, en collaboration avec le CNFPT.

Sensibilisation des services espaces verts et professionnels

« Espaces verts info » a été diffusé 3 années de suite et diffusée en 400 exemplaires. Les destinataires étaient l'ensemble des communes, les paysagistes et pépiniéristes.

Sensibilisation des particuliers

30.000 exemplaires d'un dépliant de sensibilisation ont été mis en libre service sur des présentoirs spécifiques dans les lieux de vente de pesticides et des grandes surfaces. Trois panneaux de 2 m x 0,80 m, reprenant les informations du dépliant, ont circulé dans les manifestations diverses et les mairies.

Suivi de la concentration en pesticides dans l'eau

Trois grandes campagnes d'analyses multi-résidus ont été menées (2000, 2004 et 2006) sur le réseau hydrographique et le lac du Bourget. Ces campagnes ont mis en évidence la présence systématique de molécules actives issues du désherbage chimique.

- Articulation du projet avec d'autres projets existants sur le territoire

L'engagement du CISALB sur cet appel à projet s'inscrit donc dans la continuité des opérations évoquées précédemment mais aussi dans la perspective d'un second contrat.

Ce nouveau contrat, en cours de conception, devrait inclure :

- des actions pour améliorer la gestion de l'utilisation de l'eau dans les espaces verts en période de sécheresse (pratiques d'arrosage, récupération d'eau, etc.) ;
- des outils pédagogiques pour sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques (jardinage, bricolage, tâches ménagères).

PARTIE 2 : LOCALISATION ET CIBLES DU PROJET

- Territoire visé (*limite, pertinence par rapport au projet...*)

La charte sera proposée aux 65 communes du bassin versant du lac du Bourget. Ce territoire est pertinent d'un point de vue hydrographique mais aussi opérationnel puisque le CISALB dispose d'une convention technique et financière avec toutes les communes présentes, non membres de Chambéry métropole et de la CALB.

- Communes concernées

Les 65 communes du bassin versant du lac du Bourget :

- 24 communes de Chambéry métropole,
- 18 communes de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB),
- 8 communes de la Communauté de communes du canton d'Albens,
- 7 communes de la Communauté de communes de Chautagne,
- 4 communes de la Communauté de communes du pays d'Alby,
- 4 autres communes.

- Surfaces réelles concernées par le projet

La tache urbaine représente environ 13% de la superficie du bassin versant, soit environ 78 km² (7.800 ha). En considérant arbitrairement que 25% de cet espace urbain est en espaces verts ou voiries, on arrive à une surface réelle de 20 km² (2.000 ha).

- Nature et nombre des cibles visées

Sont visées par cette opération :

- Les acteurs directs (décideurs) : les maires, les directeurs et les agents des services espaces verts et voiries des 65 communes du bassin versant,
- Les acteurs indirectes : la population (en tant que force d'entraînement ou d'opposition aux modifications des pratiques),
- Les espaces : 2.000 ha d'espaces communaux couverts par l'opération.

- Ressource(s) en eau impactée(s) par le projet

Les masses d'eau suivantes seront impactées par le projet :

- Lac du Bourget,
- Hyères,
- Albanne,
- Leysse aval,
- Sierroz amont,
- Sierroz aval,
- Tillet,
- Grand canal de Chautagne
- Belle-eau
- Canal de Savières.

PARTIE 3 : PARTENARIAT DU PROJET

- Partenaires impliqués dans le projet et niveau d'engagement de chaque partenaire

CISALB

- structure porteuse et maître d'ouvrage de l'opération,

Communes signataires de la Charte

- En signant la charte, chaque commune s'engage.
- La contribution financière de la commune au CISALB sera fonction de son engagement et des dépenses (études, investissement, fonctionnement),
- Le nombre de communes signataires et leur niveau d'engagement ne sont pas connus à ce jour.

Conseil général de la Savoie

- Le Conseil général a été sollicité pour intervenir sur certaines lignes budgétaires de l'opération, à hauteur de 20%.
- Les agents du service de la Direction des routes pourront bénéficier des formations, comme ce fut le cas en 2005.

CNFPT

- Le centre national de la fonction publique territoriale a été sollicité pour prendre en charge le financement des 24 journées de formation.

Revendeurs de matériels de techniques alternatives

- Toutes les entreprises seront conviées à participer gratuitement à l'événementiel de démonstration.
- Une quinzaine de distributeurs d'alternatives mécaniques, thermiques, biologiques, préventives sont connues et seront sollicitées.

Entreprises d'entretien d'espaces verts

- Toutes les entreprises seront conviées à participer gratuitement à l'événementiel de démonstration.
- Le nombre d'entreprises concernées et leur engagement ne sont pas connus à ce jour.

- Implication des organismes non partenaires mais présents sur le territoire

- RFF sera contacté pour participer aux échanges techniques,
- Les paysagistes du territoire seront informés de l'opération.

PARTIE 4 : CALENDRIER PREVISIONNEL

- Durée du projet (début et fin de projet) :
 - début de projet : janvier 2010
 - fin de projet : janvier 2013

2010 (1^{er} semestre)

- Rédaction, impression et diffusion de la Charte,
- Présentation de la charte à toutes les communes,
- Organisation de la signature groupée de plusieurs communes,
- Rédaction des cahiers des charges pour les diagnostics et plans de désherbage,
- Consultation des bureaux d'études,
- Contrôle et suivi des indicateurs d'opération.

2010 (2^{ème} semestre)

- Démarrage des diagnostics et plans de désherbage pour un 1^{er} lot de communes signataires,
- 1^{ère} session de formation (8 jours),
- Premières démarches pour l'organisation de l'événementiel de démonstration de matériels et d'échanges techniques,
- Contrôle et suivi des indicateurs d'opération.

2011

- Organisation de l'événementiel de démonstration de matériels et d'échanges techniques (mars – avril 2011),
- Démarrage des diagnostics et plans de désherbage pour un 2^{ème} lot de communes signataires,
- 2^{ème} session de formation (8 jours),
- Rédaction des cahiers des charges des consultations pour :
 - l'achat de matériel de désherbage en techniques alternatives (investissement),
 - la prestation de services d'entretien par techniques alternatives (fonctionnement).
- Montage d'un 1^{er} lot de dossiers de demande de subvention,
- Contrôle et suivi des indicateurs d'opération.

2012

- Démarrage des diagnostics et plans de désherbage pour un 3^{ème} lot de communes signataires,
- 3^{ème} session de formation (8 jours),
- Montage d'un 2^{ème} lot de dossiers de demande de subvention,
- Contrôle et suivi des indicateurs d'opération,
- Rédaction d'un bilan d'opération.

PARTIE 5 : SUIVI ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET :

- Indicateurs de suivi et de résultats du projet (surface, nombre d'agriculteurs, quantité de pesticides non utilisée...)
 - Nombre de communes engagées sur les niveaux 1, 2 et 3,
 - Nombre de diagnostics ou plans de désherbage communaux (PDC) réalisés,
 - Pourcentage de prescriptions mis en œuvre (à la suite des diagnostics et PDC),
 - Quantité de pesticides utilisée par les communes,
 - Surfaces traitées en chimique,
 - Surfaces entretenues sans chimique,
 - Montants des investissements en techniques alternatives,
 - Montants des entretiens non chimiques sous-traités à des entreprises spécialisées,
 - Niveau de satisfaction des services et des citoyens,
 - Suivi de la qualité de l'eau et des sédiments.

- Stratégie, axes de développement et pérennité lors de l'arrêt du soutien financier de l'Agence de l'Eau :

Animation de la Charte

- Le CISALB mettra les moyens humains pour contrôler le respect des engagements de la Charte au-delà de 2012,

Audit et plan de désherbage communal

- Toutes les études devront avoir été faites durant le projet. Aucun financement ne sera donc sollicité au-delà de 2012.

Formation

- Le CISALB organisera des sessions de formation au-delà de 2012.

Investissement en matériels

- Aucun dispositif d'achat collectif n'est prévu au-delà de 2012. Aucun financement ne sera donc sollicité au-delà de 2012.

Frais de fonctionnement d'entretien non chimique

- Les communes sous-traitant du désherbage non chimique à une entreprise spécialisée pourraient disposer d'un co-financement au-delà de 2012, dans le cadre du 2nd contrat de bassin versant du lac du Bourget.

IMPORTANT

Un courrier d'information du projet a été adressé aux maires des 65 communes concernées.

A ce jour, nous disposons d'un accord de principe favorable de près de 35 communes et n'enregistrons aucun refus.

PARTIE 6 : SYNOPTIQUE TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET

- Budget prévisionnel

Nature des dépenses	Montants prévisionnels (€HT)			
	2010	2011	2012	Total
Investissements immatériels				
1- Animation de l'opération par le CISALB - Assuré par un chargé de mission dont le poste est déjà financé - Frais généraux pris en charge sur le poste				0
2- Conseil - assistance technique de l'opération par un bureau d'études	7.600	7.600	7.600	22.800
3- Communication - graphisme, impression et diffusion de la charte et ses produits dérivés (posters, affiches) en 100 exemplaires - Événementiel signature Charte	5.000 2.550			5.000 2.550
4- Etudes (ventilation prévisionnelle) - 10 diagnostics niveau 1 - 10 plans de désherbage niveau 2 - 15 plans de désherbage niveau 3	9.400 23.650 35.500	9.400 23.650 35.500	9.400 23.650 35.500	28.200 70.950 106.500
5- Formation - 24 journées de formation pour les agents et cadres des communes signataires <i>Ces frais pourraient pris en charge à 100% par le CNFPT.</i>	8.000	8.000	8.000	24.000
6- Sensibilisation - événementiel de démonstration de matériels et échanges techniques		10.000		10.000
7- Changements de pratiques (fonc.) - Mise en œuvre de mesures prophylactiques, de techniques préventives et alternatives à la lutte chimique sur les communes engagées en niveau 2 et 3, par une sous-traitance à une entreprise spécialisée , avec des aides dégressives sur 3 ans*. <i>Ces frais de fonctionnement ne sont pas subventionnés par le Conseil général.</i>	10.000 *à 50%	15.000 *à 40%	15.000 *à 30%	40.000
Total investissements immatériels				310.000
Investissements matériels				
8- Changements de pratiques (inv.) - Achat de matériels pour le désherbage alternatif (niveau 2 et 3 : - Thermique : 20 lances à 500 € + 8 rampes à 4.000 € - Vapeur : 2 waipuna à 21.000 € - 2 systèmes brosse rotative à 8.000 €	10.000	30.000	60.000	100.000
Total investissements matériels				100.000
TOTAL GENERAL Montant prévisionnel (arrondi)				410.000

PLAN DE FINANCEMENT		
Financeurs sollicités	% du Budget	Aide demandée
Agence de l'eau	52 %	213.100 €
Conseil général	17 %	69.200 €
Autofinancement CISALB sur lignes 2, 3 et 6	31 %	8.070 €
Autofinancement des communes ou du CISALB sur la ligne 4 (études)		41.130 €
Autofinancement des communes sur lignes 7 et 8		54.500 €
Ligne 5 de la formation prise en charge à 100% par le CNFPT (contribution indirecte des communes)		24.000 €
TOTAL AIDE DEMANDEE (en € HT)		410.000 €

Synoptique technique et financier du projet avec l'implication de chaque partenaire (moyen humain) suivant la nature de l'intervention prévue

SYNOPTIQUE TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET										
Actions	Partenaires (rôle, temps passé...)	Durée	Coût estimatif	Financements existants	Taux (montant) demandé à AERMC	Taux / (montant) demandé au CG73	Bénéficiaire	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	
									Valeur initiale	Valeur objectif
Action 1 Animation de l'opération	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB <u>Missions</u> : - Animer l'opération - Rédiger les différents cahiers des charges des actions - Réaliser les consultations - Suivre les actions - Monter les dossiers de demande de subventions pour les communes <u>Temps passé</u> : 40 jours par an sur 3 ans	120 jours	40.000 €	Poste financé dans le cadre du Contrat de bassin versant du lac du Bourget	0% (0 €)	0% (0 €)	CISALB	Atteindre l'ensemble des objectifs de l'opération		
Action 2 Assistance technique de l'opération et suivi des actions	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB Prestation confiée à un bureau d'études <u>Missions</u> : - coordination du projet - Assistance au maître d'ouvrage - Assistance technique aux communes <u>Temps passé</u> : 10 jours par an sur 3 ans	30 jours	22.800 €	Néant	60% (13.680 €)	20% (4.560 €)	CISALB 20% (4.560 €)	- Bonne planification de l'ensemble de l'action, - Maintien de la cohérence d'ensemble et du cadre financier du projet, - Garant de la technicité de l'opération.		
Action 3 Communication	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB Prestation confiée à un graphiste / imprimeur . <u>Missions</u> : graphisme, impression et diffusion de la charte et ses produits dérivés. Événementiel signature Charte	10 jours	7.550 €	Néant	60% (4.530 €)	20% (1.510 €)	CISALB 20% (1.510 €)	Obtenir la signature de la charte par 35 communes	0 commune signataire	35 communes signataires

Action 4 Etudes	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB Prestation confiée à un bureau d'études <u>Missions</u> : Réaliser <ul style="list-style-type: none"> - 10 diagnostics de niveau 1 - 10 plans de désherbage de niveau 2 - 15 plans de désherbage de niveau 3 <u>Temps passé</u> : 126 jours par an sur 3 ans	380 jours	205.650 €	Néant	60% (123.390 €)	20% (41.130 €)	CISALB 20% (41.130 €)	Connaissance des espaces et des pratiques Pérennisation, modification, améliorations des entretiens existants	0 communes engagées dans la charte	10 niveau 1 10 niveau 2 15 niveau 3
Action 5 Formation	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB Prestation confiée à un bureau d'études <u>Missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation à la problématique des pesticides - information techniques, juridiques liées à l'application de pesticides - Types et modalités de mise en œuvre des techniques alternatives - Modalités de mise en œuvre et de suivi des plans de désherbage <u>Temps passé</u> : 8 jours par an sur 3 ans	24 jours	24.000 €	Néant	0% (0 €)	0% (0 €)	CISALB avec le CNFPT (24.000 €)	Sensibiliser les communes à la démarche Raisonner l'application de produits phytosanitaires Promouvoir les techniques alternatives	Données de référence inconnues à ce jour	70 agents formés (2 par commune)
Action 6 Sensibilisation	<u>Maître d'ouvrage</u> : CISALB Prestation confiée à une agence spécialisée dans l'événementiel <u>Missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'événement - Prendre contacts avec tous les exposants - Faire les cartons d'invitation - Relation - presse <u>Temps passé</u> : 10 jours	10 jours	10.000 €	Néant	60% (6.000 €)	20% (2.000 €)	CISALB 20% (2.000 €)	Démonstration sur site des différentes techniques alternatives à la lutte chimique : vapeur, thermique, paillages, brosse rotative, plantes couvre-sol, etc.	Aucun événement organisé à ce jour	120 personnes et 15 exposants réunis pour échanger et tester les techniques alternatives

Action 7 Changements de pratique	<u>Maître d'ouvrage</u> : Les communes Le désherbage alternatif (thermique ou vapeur) est sous-traité à des entreprises spécialisées avec des aides dégressives. Partant du constat que ce type de prestation coûte aujourd'hui trop cher car le volume d'intervention n'est pas assez important pour rationaliser le coût, il faut des aides incitatives pour amorcer la pompe du marché et inciter des paysagistes locaux à faire l'investissement matériel et à offrir des prestations plus abordables. <u>Missions</u> : - Organiser une consultation groupée pour mutualiser le coût de la prestation, notamment pour les petites communes qui ne pourront pas faire un achat de matériels (action 8). - Mettre en œuvre ces techniques alternatives sur des espaces présentant un risque élevé au regard de la qualité de l'eau		10.000 € (2010) 15.000 € (2011) 15.000 € (2012) (40.000 €)	Néant	Taux dégressif 5.000 € (50% en 2010) 6.000 € (40% en 2011) 4.500 € (30% en 2012) (15.500 €)	0% (0 €)	Les communes 5.000 € (2010) 7.500 € (2011) 9.000 € (2012) (24.500 €)	Développer les superficies d'espaces verts entretenues sans pesticides	Données de références inconnues à ce jour	500 ha supplém. d'espaces verts entretenues au moyen de techniques alternatives
Action 8 Changements de pratique	<u>Maître d'ouvrage</u> : Les communes <u>Missions</u> : Achat de matériel pour le désherbage alternatif (prévisionnel) : - thermique : 20 lances + 8 rampes - Vapeur : 2 waipuna - 2 systèmes brosse rotative		42.000 € 42.000 € 16.000 € 100.000 €	Néant	50% (50.000 €)	20% (20.000 €)	Les communes 30% (30.000 €)	Développer les superficies d'espaces verts entretenues sans pesticides	Données de références inconnues à ce jour	1.500 ha supplém. d'espaces verts entretenues au moyen de techniques alternatives
TOTAUX			410.000€		213.100€	69.200€	127.700€			